



Licenciement non respecter

Par **kikou62120**, le **16/02/2009** à **21:36**

bjr.je viens d etre reconnue en invalidité depuis le premier janvier 2009 et inapte par le medecin du travail avec les 2 visites pour inaptitude.j ai reçu un courrier de mon patron pour mon licenciement auquel je me suis rendue.je devais donc recevoir par recommander mon solde de tout compte et papier d assedic ds les 48 h et cela fais 1 semaine.quels sont mes recours et puis je saisis les prud hommes.mes salutations distinguées

Par **Paula**, le **16/02/2009** à **23:34**

Bonsoir,

Ne saisissez pas le Conseil de Pru'hommes tout de suite. Les lenteurs de la procédure !!! c'est un désastre.

Envoyez une lettre RAR à votre employeur pour qu'il vous envoie tous les documents de fin de contrat et s'il ne répond pas alors vous pourrez engager une procédure.

Il faut toujours éviter la Justice qui est trop lente surtout au niveau de l'attestation ASSEDIC qui retarde le droit à indemnités.

C'est ce que l'on conseille, d'expérience, en Cabinet d'Avocat.

Cordialement